

comptoirs, des vieilles administrations, ils trouveront peut-être quelque attrait à ces narrations rétrospectives. Autrefois il y avait peu ou point de journaux; d'aucuns disent que ce n'était pas un mal. Je ne veux pas en médire, puisque je m'en sers; il en résulte que l'on s'écrivait plus longuement, et que de chaque endroit où se trouvait une personne amie, on recevait un journal manuscrit au lieu d'une feuille imprimée et timbrée.

C'est ce journal, ce recueil de *faits-Lyon* que je livre à M. Boitel pour son Recueil. Isolées, ces lignes n'ont aucune valeur; réunies à l'intéressante collection de la *Revue*, elles en acquerront peut-être aux yeux des collectionneurs par la toute-puissance de leur entourage.

Je me suis permis d'ajouter quelques notes explicatives et complémentaires que j'ai cru utiles à ceux qui ne sont pas au courant des biographies lyonnaises.

A l'abri de ces précautions oratoires, je commence le journal.

MOREL DE VOLEINE.

1714.

4 Juin. — Emotion populaire contre le sieur Marion, directeur de la ferme des octrois, qui réprimait trop sévèrement la contrebande, surtout celle des bouchers. On se porta sur la maison de la veuve Sorbière, où il logeait, place des Terreaux. On a eu de la peine à dissiper cette émeute; quelques personnes furent tuées à coups de fusils. L'appartement de Marion fut complètement pilié et dévasté, et lui se sauva par les toits. La veuve Sorbière voulut déménager, le peuple lui aida. Le consulat fut obligé de rendre une ordonnance qui permit aux bouchers de faire entrer sans octroi. Le 20 juin, le maréchal de Villeroi, gouverneur, arriva et l'ordonnance du consulat fut révoquée. Coste-